

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2018- 18

Avis sur le Compte financier du GIP 2017

Membres présents Soit Nombre de voix représentées	26 35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit Nombre de voix représentées	4 4
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	39
Ayant pris part au vote : 39 voix exprimées Pour : 39 Contre : /	

La règle du quorum est
(39 voix sont présentes sur 42),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 22 février 2018 à 18h30 à Arc en Barrois sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°4 publié en date du 15/09/2017 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Vu la note de l'ordonnateur transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Suite à la présentation du compte financier 2017 par l'Agent comptable lors du Conseil d'administration 8 février 2018, le directeur présente les points marquant de l'exécution budgétaire 2017.

Après avoir entendu le représentant de la Direction départementale des Finances publiques en qualité de Contrôleur financier donnant un avis favorable à la présentation des comptes 2017 ;

Délibère :

Le Conseil d'administration formule à l'unanimité un avis favorable sur le Compte financier 2017 qui sera présenté à l'Assemblée générale du 15 mars 2018 pour approbation.

Le 23/02/2018

Le Président du GIP



Marcel JURIEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

13 MARS 2018